



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-64

Ottawa, le 14 mars 2006

### **CHUM limitée**

Winnipeg (Manitoba)

*Demande 2005-0763-4*

*Audience publique dans la région de la Capitale nationale*

*14 novembre 2005*

### **Réseau radiophonique à Winnipeg**

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CHUM limitée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau de radio de langue anglaise à Winnipeg. Le réseau diffusera, en provenance de CFRW Winnipeg, les parties de baseball des Goldeneyes de Winnipeg pendant les saisons 2006 et 2007.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. La licence du réseau expirera à la fin de la saison de baseball 2007 et sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*